

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

RECUEIL DES ARRÊTS,
AVIS CONSULTATIFS ET ORDONNANCES

AFFAIRE DE LA BARCELONA
TRACTION, LIGHT AND POWER
COMPANY, LIMITED
(NOUVELLE REQUÊTE: 1962)
(BELGIQUE c. ESPAGNE)

ORDONNANCE DU 12 JANVIER 1966

1966

INTERNATIONAL COURT OF JUSTICE

REPORTS OF JUDGMENTS,
ADVISORY OPINIONS AND ORDERS

CASE CONCERNING
THE BARCELONA TRACTION, LIGHT
AND POWER COMPANY, LIMITED
(NEW APPLICATION: 1962)
(BELGIUM v. SPAIN)

ORDER OF 12 JANUARY 1966

Mode officiel de citation:

*Barcelona Traction, Light and Power Company, Limited,
ordonnance du 12 janvier 1966, C.I.J. Recueil 1966, p. 3.*

Official citation:

*Barcelona Traction, Light and Power Company, Limited,
Order of 12 January 1966, I.C.J. Reports 1966, p. 3.*

No de vente : 298 Sales number
--

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

ANNÉE 1966

12 janvier 1966

1966
12 janvier
Rôle général
n° 50

AFFAIRE DE LA BARCELONA
TRACTION, LIGHT AND POWER
COMPANY, LIMITED

(NOUVELLE REQUÊTE: 1962)
(BELGIQUE c. ESPAGNE)

ORDONNANCE

Le Président de la Cour internationale de Justice,
vu l'article 48 du Statut de la Cour et l'article 37 du Règlement de
la Cour,

vu l'ordonnance du 11 juin 1965 reportant au 31 décembre 1965 la
date d'expiration du délai fixé pour le dépôt du contre-mémoire du
Gouvernement espagnol et réservant la suite de la procédure;

Considérant que le contre-mémoire du Gouvernement espagnol a été
déposé dans le délai ainsi prorogé;

Après s'être renseigné auprès des Parties,
fixe comme suit la date d'expiration des délais pour la suite de la
procédure:

pour le dépôt de la réplique du Gouvernement belge, le 30 novembre
1966;

pour le dépôt de la duplique du Gouvernement espagnol, le 30 avril
1967.

Fait en français et en anglais, le texte français faisant foi, au palais de la Paix, à La Haye, le 12 janvier mil neuf cent soixante-six, en trois exemplaires, dont l'un restera déposé aux archives de la Cour et dont les autres seront transmis respectivement au Gouvernement belge et au Gouvernement espagnol.

Le Président,

(Signé) Percy C. SPENDER.

Le Greffier adjoint,

(Signé) S. AQUARONE.
